



Préfecture de ALPES-MARITIMES
ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 06

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-VILLEVEILLE
Mairie
Madone
06390 CHATEAUNEUF-VILLEVEILLE

Edité le 26 février 2024

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - TENDANCE DEFAVORABLE

SILCEN REGIE

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00250230		Prélevé le : mardi 20 février 2024 à 13h17
Unité de gestion	0171	SILCEN REGIE	par : PRELEVEUR CARSO LUCY PAYNE
Installation	UDI 001097	SILCEN - REGIE	Type visite : D2
Point de surveillance	S 0000000148	RESEAU CHATEAUNEUF-VILLEV.	
Localisation exacte		BF stade	
Commune		CHATEAUNEUF-VILLEVEILLE	

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : MET Code SISE de l'analyse : 00250241 Référence laboratoire : LSE2402-46701

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Cuivre	0,028	mg/L	2,00	1,00
Nickel	7	µg/L	20,00	
Plomb	<2	µg/L	10,00	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00250230)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général,
le directeur adjoint
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).



Préfecture de ALPES-MARITIMES
ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 06

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE
Mairie
Madone
06390 CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE

Edité le 26 février 2024

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

REGIE EAU D'AZUR

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00250238		mercredi 21 février 2024 à 12h49
Unité de gestion	1895	REGIE EAU D'AZUR	par : MAX BORREYE
Installation	UDI 005442	RESEAU CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000005642	RÉSEAU CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE REA	
Localisation exacte		ROBINET CUISINE MAIRIE	
Commune		CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10,1 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,0 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,05 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,06 mg(Cl ₂)/L				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00250249 Référence laboratoire : LSE2402-15477

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	0,17 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00250249

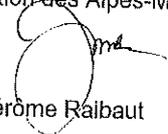
Référence laboratoire : LSE2402-15477

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,98 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	424 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00250238)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général,
le directeur adjoint
de la délégation des Alpes-Maritimes,


Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).



Préfecture de ALPES-MARITIMES
ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 06

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 26 février 2024

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE
Mairie
Madone
06390 CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - TENDANCE DEFAVORABLE

SILCEN REGIE

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00250243		Prélevé le : mardi 20 février 2024 à 13h19
Unité de gestion	0171	SILCEN REGIE	par : PRELEVEUR CARSO LUCY PAYNE
Installation	UDI 001097	SILCEN - REGIE	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000000148	RESEAU CHATEAUNEUF-VILLEV.	
Localisation exacte		BF stade	
Commune		CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	

Mesures de terrain

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : MET1 Code SISE de l'analyse : 00250254 Référence laboratoire : LSE2402-46702

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

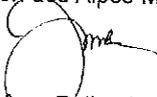
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Cuivre	0,045	mg/L	2,00	1,00
Nickel	8	µg/L	20,00	
Plomb	<2	µg/L	10,00	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00250243)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général,
le directeur adjoint
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).